

Version vérifiée au 27/06/2021

MAC SST - SECOURISTE DU TRAVAIL

En suivant le Maintien des Acquis et des Compétences SST, vous prorogez votre carte et vous vous donnez la possibilité d'être toujours acteur de votre entreprise dans les domaines du secours et de la prévention.



le Maintien des Acquis et des Compétences DU SAUVETEUR - SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

A qui est destinée la formation?

Toute personne titulaire d'une carte SST qui arrive à échéance et désirant maintenir ses compétences.

Le code du travail prévoit que « dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. » (art.R241-39 du Code du Travail).

Quel est le rôle et la mission d'un SST ?

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Quel est l'objectif de la formation?

- Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la ou les victimes.

- Etre capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.
- Etre capable d'examiner la ou les victimes avant et pour la mise ne œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir .
- Etre capable d'alerter ou de faire alerter en fonction des secours de l'entreprise.
- Etre capable de secourir la ou les victimes de manière appropriée.
- Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention.
- Etre capable de supprimer les situations dangereuses.
- Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la ou des situations dangereuses repérées.

Quel est le contenu de la formation?

Retour d'expérience sur les actions menées en prévention et/ou secours. Actualisation des compétences du SST.

Méthodes et matériels pédagogiques?

Nous intervenons en proposant plusieurs méthodes comme les travaux de groupe, les tours de table, exposés interactifs situations d'accidents simulés...

Nous travaillons avec les Référentiels d'activité, de compétences, de certification et grilles de certification SST conformes aux références INRS V08-2014.

Nous sommes équipés de mannequins : adulte, enfant et nourrisson, de maquillage professionnel, de défibrillateurs pédagogiques, de tapis de sol, etc. Chaque stagiaire possède une peau de visage individuel par mannequin. Des outils pédagogiques sont utilisés afin que les mises en situation d'accidents soient le plus réelles possible. Les cours sont donnés en vidéoprojection. Chaque formateur possède une mallette du moniteur SST - et son Plan d'intervention SST.

Combien dure la formation ?

La formation SST s'adresse à un groupe de 4 à 10 participants, pour une durée de 7h en une journée ou deux demi journée pour un formateur. Il convient de rajouter 1/2h/candidat en plus dans la limite de 14.

En quoi consiste l'examen ?

Une évaluation certificative est mise en place lors du maintien et actualisation des compétences du SST. Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification SST figurant au document de référence et transcrits dans une grille de certification.

EPREUVE N° 1

A partir d'une mise en situation d'accident du travail proposée par le formateur le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

EPREUVE N°2

Questions/réponses du formateur au candidat réalisé à l'issue de l'épreuve 1 dans lesquels le formateur s'assurera que le candidat est capable d'expliquer comment l'accident s'est produit et quelles mesures de prévention il aurait pu mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre.

Existe-t-il un maintien des acquis d'expérience (recyclage)?

Oui, il faut participer au maintien et actualisation des compétences tous les 24 mois avant la date d'échéance.

Formation professionnelle

Pour tous renseignements sur la formation professionnelle , « Contactez nous ».

Les textes en vigueur:

- Code accident du travail 2014.
- Document de référence V4. 04/2014.
- Manuel du formateur SST.

<https://la.charente-maritime.fr/personnes-handicapees/maison-departementale-des-personnes-handicapees>